

Madame Marie-Sophie LESNE
Maire du Quesnoy
Hôtel de Ville
59530 LE QUESNOY

Le Quesnoy, le 16 octobre 2020

Objet : Projets d'aménagement urbain

Madame la Maire,

Lors du Conseil municipal du 18 septembre dernier, vous avez remis sur table les présentations de 3 projets d'aménagement urbain : la requalification de la rue de Nouvelle Zélande, le réaménagement du square des 3 régiments, la végétalisation de la place Leclerc.

Ces 3 projets ont également fait l'objet d'une réunion d'information auprès de la population.

Vous avez précisé vouloir engager ces travaux rapidement et lancer les dossiers de subventions et d'appels d'offre, en laissant toutefois la possibilité aux membres du Conseil de faire remonter leurs avis et remarques ... celles-ci ne devant toutefois pas modifier sensiblement l'économie et l'esprit du projet.

Vous trouverez donc ci-dessous l'avis de notre groupe sur ces projets et vous invitons à en prendre connaissance comme à en informer les membres du Conseil.

Square des 3 régiments

Le projet participe à renforcer la sécurité tant pour les piétons que pour les véhicules. Les aménagements au sol en voiries, le maintien de la priorité pour les véhicules venant de la rue Juhel et le stop au carrefour rue Thiers contribuent à la réduction des vitesses et des risques d'accidents. La rectification du carrefour permet une meilleure visibilité pour les véhicules venant de la rue Juhel.

Nous suggérons de renforcer la dimension « histoire militaire de la ville » par une information sur le site, en intégrant un mobilier de type panneau par exemple en lien avec un futur parcours patrimoine qui pourrait y faire une étape. Ce secteur en est une bonne illustration de la mutation de ville fortifiée à ville militaire du XIX et XXème siècle, avec les 3 Régiments territoriaux mentionnés et la présence de la caserne Lowendal à proximité comme du bâtiment Montplaisir voisin également emplacement d'une ancienne caserne.

Nous réclamons une prise en compte de la place du vélo dans l'aménagement du carrefour (en lien avec le futur schéma cyclable) : prévoir la possibilité de gagner la cour Lowendal en venant de la rue Thiers par un accès piéton et vélo sous la forme d'une rampe (ou rail latéral) en complément des escaliers prévus. Dans cet esprit, il nous semble pratique de prévoir la traversée de l'espace triangulaire ainsi que la traversée de la rue Juhel par un vélo descendant la rue Thiers et souhaitant gagner le Centre Lowendal par cet accès.

Enfin, nous retenons la nécessité de *paysager* le mur d'enceinte de la cour qui marque profondément le dénivelé. Nous émettons quelques réserves toutefois sur la technique retenue et quant à la résistance des végétaux à la chaleur et sécheresse (face au sud-ouest). Il nous semble utile d'avoir des garanties sur une expérience déjà réalisée dans les mêmes conditions permettant le maintien d'un couvert végétalisé agréable en toute saison. Pourquoi ne pas examiner une solution technique partant du haut du mur ou de l'arrière du mur depuis la cour avec un rideau de plantes descendantes, réduisant ainsi l'installation technique envisagée ?

Requalification de la rue de Nouvelle Zélande

Nous nous félicitons de la prise en compte de notre proposition d'intégration de la voie cyclable dans un schéma plus global à l'échelle de la ville, prenant en compte les itinéraires, la desserte de pôles ainsi que les équipements ou aménagements spécifiques, notamment les parkings pour vélo.

Le cabinet d'étude a produit de nouvelles données en matière de relevés de circulation, pouvant justifier le passage en sens unique. Toutefois le comptage des véhicules au sortir de la rue Achille Carlier nous semble à approfondir, notamment dans la perspective de la mise en service à terme du futur Musée des Néo-Zélandais. Il pourra générer un flux plus important avec un report vers la rue Baillon et le boulevard Jeanne d'Arc ou vers la place.

Végétalisation de la Place Leclerc

L'installation des ombrières sur la place ne nous semble pas opportune, voire inutile au regard de la proximité d'espaces verts et arborés en lien direct avec la place par la place du Jeu de Balle et les remparts. Le caractère minéral de la place (qui est à l'origine une place d'armes donc ouverte et dégagée d'arbres) pourrait être atténué par une végétalisation en pied d'immeuble avec le concours des riverains, en complément de la politique municipale de requalification des façades.

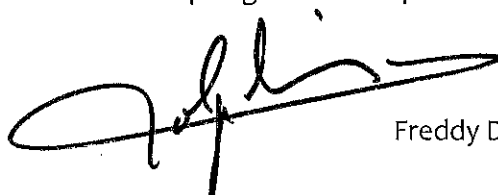
Par ailleurs son coût annoncé (14 000 €/bac en investissement, hors fonctionnement et entretien) est très élevé alors que d'autres investissements ou besoins en terme d'aménagement paysager croisés avec la transition écologique nous paraissent plus urgents : par exemple la création de jardins partagés à proximité des résidences et habitats collectifs notamment, dont la récente période de confinement a révélé tout l'intérêt (les potagers sont restés accessibles et les parcs, y compris les remparts, fermés au public).

Enfin, l'intérêt d'un tel aménagement pour amener de la fraîcheur sur un espace minéral, un des arguments avancés, ne fonctionne que par regroupement et non dissémination des implantations comme indiquée, traduisant plus une absence de choix.

Il nous semble préférable si le projet était néanmoins confirmé, d'affirmer clairement le parti d'aménagement en identifiant un lieu pour la création d'un vrai îlot d'ombre autour d'un rassemblement de plusieurs structures. La répartition envisagée sur le plan présenté n'apportera aucun effet de rafraîchissement sensible, ni d'impact visuel suffisamment forts en terme de verdissement du site.

Restant très attachés à la plus large concertation en amont des projets, nous vous prions de recevoir, Madame la Maire, nos salutations les meilleures.

Pour le Groupe *Agir avec vous pour Le Quesnoy*



Freddy DOLPHIN